



Taxe pro et clôture de sarl

Par alexisdu, le 03/06/2010 à 13:07

Bonjour,

Je me permets de vous joindre aujourd'hui parce-que je ne sais pas me sortir de la situation suivante.

En septembre 2005, nous avons créé avec un associé une SARL au capital de 2000€ ayant pour objet la revente de matériel informatique ainsi qu'une offre de services associés dont j'ai été déclaré gérant.

N'ayant pas de compétence commerciale, l'entreprise a facturé jusqu'en décembre 2005 inclus, l'activité a cessé dans les faits à ce moment, faute de client.

La TVA a été payée au fur et à mesure au réel, nous n'avons ni mon associé ni moi touché quelque somme que ce soit émanant de la SARL.

Nous avons ouvert un compte sans garantie solidaire de ma part ou de celle de mon associé (aucune autorisation de découvert n'avait été demandée).

Depuis, les impôts de La Ciotat m'avaient envoyé quelques relances concernant le non paiement de la taxe professionnelle auxquelles je n'ai jamais répondu.

Fin 2006, j'ai eu au téléphone une employée de ce centre des impôts qui m'avait dit, par téléphone, que n'ayant plus d'activité depuis début 2006 d'une part, et n'étant pas caution solidaire d'autre part, je ne "craignais rien", mais que je pouvais, afin de régulariser la situation, cloturer la SARL auprès du greffe du tribunal de commerce.

J'ai donc contacté le greffe, qui m'a demandé un bilan et une déclaration signifiant l'arrêt de l'activité fin 2005.

En plus de notre manque de compétences en comptabilité, la comptabilité était tenue sur mon PC personnel dont le disque a crashé et n'était pas sauvegardé, je n'ai donc pas pu fournir les documents demandés.

Il ne s'est rien passé depuis, mais le mois dernier (mai 2010), les banques dans lesquels nous avons un compte mon épouse et moi ont reçu un avis à tiers détenteur.

Les comptes concernés n'étant que des comptes joints, aucun prélèvement n'a été effectué, mais je me retrouve avec plusieurs fois plus de 100€ de frais.

Les sommes demandées sont (y compris la majoration) :

Taxe pro. 2006 : 623€

Taxe pro. 2007 : 561€

Taxe pro. 2008 : 575€

Taxe pro. 2009 : 600€

Frais : 71€

J'ai besoin de votre aide pour régulariser la situation, je ne sais vraiment plus comment m'en sortir. Je n'ai pas les moyens ni de payer un comptable ni de payer un avocat, et encore moins de régler les 2430€ au total.

Cordialement,

Alexis